

# PROCÉDURE D'ACCUEIL

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## Objectif

Garantir l'accès, l'adaptation et le suivi des personnes en situation de handicap dans les formations proposées par VIVRE AUX ÉCLATS.

## Champ

S'applique à toutes les formations en intra, en lieux externes.

### ● **Étape 1 : Identification des besoins**

Lors de l'inscription ou en amont de la formation, chaque stagiaire est invité·e à signaler une situation de handicap ou un besoin spécifique.  
Un contact direct avec le référent handicap est proposé.

### ● **Étape 2 : Analyse de la situation**

Un entretien est réalisé avec le ou la référent·e handicap.  
Cet échange permet de préciser les besoins, les contraintes, et les conditions favorables à la participation.



# PROCÉDURE D'ACCUEIL

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## ● **Étape 3 : Mise en place des adaptations**

Un plan d'adaptation est défini. Il peut concerner :

- le rythme
- les modalités pédagogiques
- l'espace
- les supports
- la place dans le groupe

Les adaptations sont partagées avec les formateur·ices concerné·es, dans le respect de la confidentialité.

## ● **Étape 4 : Suivi pendant la formation**

Le référent handicap reste disponible pendant la formation.

Des ajustements peuvent être réalisés en fonction de l'évolution de la situation.

## ● **Étape 5 : Évaluation et amélioration**

En fin de formation, un retour est recueilli auprès du stagiaire.

Les éléments sont analysés pour améliorer les pratiques.

## **Prendre contact avec la personne référente**

 Johan Lescop

 [contact@vivre-aux-eclats.fr](mailto:contact@vivre-aux-eclats.fr)

 04.78.24.33.37

